

Fiche Activité – Projet INTEGRE

Auteur : Direction de l'environnement (Diren), contact : miri.tatarata@environnement.gov.pf

Site pilote concerné :

Opunohu, Tairapu Est-Ouest, Raiatea-Tahaa

Titre de l'activité :

Accompagnement de la mise en place et de la gestion effective de l'aire protégée de ressources naturelles gérées (*rahui*) sise au *Fenua Aihere* dans la commune associée de Teahupoo, commune de Tairapu Ouest.

Descriptif de l'activité :

L'activité concerne

- le balisage de l'espace maritime protégé de catégorie VI au Fenua Aihere
- la sensibilisation des visiteurs de la commune par des panneaux d'information posés dans la commune de Tairapu Ouest

Actions proposées

Action 1 : Balisage de l'espace protégé au Fenua Aihere

Afin de gérer au mieux l'espace protégé, il est primordial de pouvoir le visualiser, et donc de le baliser. A cet effet, Sub Technology Diving a procédé à deux études pour le compte de la Diren :

- **Le repérage des points de mouillage des balises :** six points ont été définis : le point 1 à la pointe Maraetiria, le point 2 situé à 100m de la balise tribord de la passe Vaiau (à l'intérieur du lagon), le point 3 à la passe Vaiau (extérieur Sud), le point 4 Hotapuu situé à l'extrémité Sud du récif, le point 5 au niveau du platier Sud face à la baie de Faaroa et le point 6 situé à la pointe Sud de la baie de Faaroa (Cf. carte jointe). Un marquage sous marin de ces points d'ancrage a été matérialisé par un lest numéroté. Des relevés photo et vidéo de chaque zone d'ancrage ont été effectués.
- **Le dimensionnement des mouillages des balises :** il a permis d'identifier le type de ligne de mouillage et le type de balise en fonction des paramètres tels les courants, la profondeur, la houle etc...

Les résultats de ces études ont été présentés à la commune ainsi qu'aux membres du comité de gestion. La commune et le comité de gestion sont favorables au projet de balisage de l'espace.

L'action 1 proposée comprend 3 phases :

- la préparation et la constitution des lignes de mouillage ;
- la mise en place des balises ;

CONTACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP 05,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Iles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box 0,
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
Etats fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Iles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Iles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

1

Cette action sera menée en concertation avec la Diren, la commune, le prestataire et le comité de gestion de l'espace protégé.

Action 2 : Mise en place d'une signalétique de sensibilisation sur l'aire protégée

Cette action comprend :

- La conception et la réalisation d'un panneau de 1,5 m par 2 m destiné à informer les résidents et les visiteurs de l'existence de l'aire protégée et des règles à respecter. Ce panneau sera imprimé en deux exemplaires qui seront posés à la marina de Teahupoo, derrière la mairie annexe et au PK 18 fin de route ;
- La conception et la réalisation d'un dépliant sur l'aire protégée qui comprendra : un texte introductif, un plan de situation, la réglementation en vigueur et les sanctions. Ce dépliant fera l'objet d'une version en reo maohi, français et anglais.

Cette action sera réalisée en concertation avec la Diren, la commune et le prestataire. Les projets de panneau et de dépliants seront présentés aux membres du comité de gestion qui sera en charge d'apporter ses remarques, ses corrections, et qui devra valider le panneau et le dépliant avant le lancement des impressions.

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

L'activité est en lien avec les résultats INTEGRE :

- R5a : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par la société civile
- R8 : des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes
- R10 : les capacités des gestionnaires sont renforcées
- R14 : l'environnement est valorisé au travers d'aménagements
- R16: Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

L'activité proposée permet de responsabiliser et de renforcer l'implication des populations de la commune associée de Teahupoo dans la gestion du *rahui*.

Partenaires :

Pilote de l'activité : DIREN

Partenaires : Commune de Taiarapu Ouest et commune associée de Teahupoo, association de pêcheurs, membres du comité de gestion, prestataire

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1	Action 2
1. Personnel	1 900 000	160 000
2. Déplacement	625 000	
3. Equipement	2 371 735	294 000
4. Consommables		
5. Sous-traitance et prestations externes		240 000
5. Autres coûts directs		
Montant total HT	4 896 735	694 000
Montant TTC	2 853 250 (TVA 13%) 2 751 213 (TVA 16%)	784 220 (TVA 13%)

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2
Action 1											
Action 2											

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Cette activité fait suite au projet de mise en place de l'aire protégée de ressources naturelles gérées qui a reçu un avis très favorable de la population lors de l'enquête publique en octobre 2013. Elle a été proposée à la demande du Maire délégué de la commune associée de Teahupoo et a été présentée aux membres du comité de gestion qui ont accueilli favorablement ce projet. Il permet d'accompagner la mise en place du *rahui* et répond à un besoin identifié, notamment celui d'aider les membres du comité de gestion à visualiser l'espace pour une meilleure surveillance et information du public sur les limites du *rahui*.

Le fait que le comité de gestion et les pêcheurs sont impliqués et que l'activité est proposée suite à une demande du Maire délégué, sont des garanties qui permettront une bonne appropriation locale du projet.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Les bénéfices attendus sont :

- une meilleure visibilité et connaissance du *rahui* par le balisage de l'espace et par le biais de la signalétique qui sera mise en place. Le dépliant pourra être mis en ligne sur le site internet de la commune de Tairapu ouest et de la Diren ;
- l'apport d'informations qui aideront les membres du comité de gestion à élaborer le plan de gestion et de surveillance, notamment en termes de définition des objectifs spécifiques attendus de l'aire protégée ;

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Le balisage permettra de faciliter la surveillance de l'espace protégé et constituera un moyen d'information pour le public sur l'étendue du *rahui*. L'espace ainsi balisé fera, dans un second temps, l'objet d'un inventaire de la faune et de la flore marines (point 0). La méthode de surveillance du *rahui* mis en place se poursuivra avec les membres du comité de gestion. Cette implication permettra au comité de se responsabiliser, de juger de l'efficacité des mesures prises pour la santé de l'espace protégé et d'estimer l'effet réserve éventuel dans le milieu environnant. Des études complémentaires permettront de comparer d'une année sur l'autre l'évolution du milieu maritime.

Cette activité est innovante pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens en appui aux politiques publiques en la matière. Ce projet permettra par ailleurs d'évaluer, de rendre compte et d'optimiser les services rendus par les écosystèmes gérés dans l'aire marine protégée du point de vue socio-économique.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)